



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de l'ouvrage ferroviaire
enjambant l'Arve sur les communes de Genève et
Carouge

17 juillet 2019

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009;

vu les propositions de la commune de Genève du 13 mai 2019 et de la commune de Carouge du 26 juin 2019;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 4 juin 2019,

ARRÊTE :

1. La dénomination suivante :

Pont des Artisans

au pont CFF qui enjambe l'Arve entre les Falaises de Champel et la promenade des Orpailleurs.

Cette dénomination met en valeur les nombreuses artisanes qui aujourd'hui encore font la réputation des villes de Genève et de Carouge

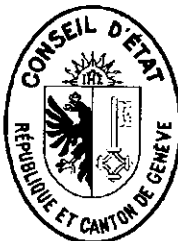
Code voie: 65471

Entrée en vigueur immédiate

2. Ces dénominations doivent être utilisées uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA/LG	1ex.
DT	1ex.
DF	1ex.
DSES	1ex.
FAO	1ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.